

Le bien-être animal : quelle définition ?

FICHE QUESTIONS SUR... n° 03.07.Q01

Mots clés : élevage - bien-être animal

L'opinion publique est de plus en plus sensible aujourd'hui à la question du bien-être animal.

Il n'existe pas de définition officielle le concernant, ce qui contribue à expliquer que des points de vue différents s'expriment, certains d'entre eux étant susceptibles de conduire à des positions radicales à l'égard de l'élevage.

Nous ne tenterons pas de proposer une définition à proprement parler, nous contentant de cerner ce qu'est le bien-être animal d'une manière succincte, en envisageant d'abord les conceptions classiques, puis en évoquant une évolution récente du concept et, enfin, en suggérant un abord pragmatique de la question.

LES CONCEPTIONS CLASSIQUES

L'expression *bien-être animal* était déjà utilisée, rarement, au XIX^e siècle, sans que l'on se penche sur sa définition exacte.

Aujourd'hui, on tend à considérer qu'elle est une mauvaise traduction de l'anglais *welfare*, mot qui désigne certes un état, mais aussi un objectif d'action pour atteindre cet état, ce qui n'est pas le cas en français. Par ailleurs, il est des circonstances où parler de *bien-être* ne manque pas de surprendre, comme par exemple les conditions de transport ou d'abattage des animaux. Logiquement, il vaudrait mieux parler de *qualité de vie* mais l'emploi généralisé de *bien-être animal* oblige d'une certaine manière à conserver l'expression.

Classiquement, en l'absence de définition officielle ou largement consensuelle, on peut estimer qu'il y a trois manières d'appréhender le bien-être des animaux :

- L'approche minimaliste, qui considère que l'absence de maladie ou de blessure et, pour les animaux de ferme, le maintien d'un niveau de production satisfaisant, constituent un témoin suffisant de l'état de bien-être.

- L'approche maximaliste, qui retient pour le bien-être animal la définition que l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) avait donnée de la santé des humains en 1946 : "*La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité*". Le fait nouveau était alors d'introduire, pour l'Homme, les dimensions psychologiques et sociales.

- Entre ces deux extrêmes, diverses approches ont été proposées, la plus connue étant celle dite *des cinq libertés* ou *des cinq principes* (rapport Brambell, 1965) :

1. absence de faim et de soif,
2. confort physique,
3. bonne santé physique, et absence de blessures et de douleurs,
4. possibilité d'exprimer le comportement normal de l'espèce,
5. absence de peur et de détresse.

Aucune de ces trois approches n'est une définition à proprement parler du bien-être des animaux et chacune continue d'être défendue par ses partisans.

Une autre opinion vient s'ajouter à elles, qui contourne le problème de la définition en préférant parler de *bientraitance*. L'argument de ses tenants est qu'il ne sera jamais possible de savoir ce qu'est le bien-être, faute de pouvoir se mettre à la place des animaux. La *bientraitance* désigne ce que l'Homme considère a priori comme confortable pour ces derniers, même s'il est impossible d'échapper à un certain anthropomorphisme dans le choix. Les adeptes de la *bientraitance* considèrent que celle-ci se confond finalement avec le bien-être et soulignent que les pratiques retenues arbitrairement seront toujours susceptibles d'évoluer.

L'absence de définition officielle du bien-être et, pour beaucoup, le recours préférentiel à la notion de bientraitance, n'empêchent évidemment pas de corriger les modes d'élevage dans une direction jugée plus favorable aux animaux. Toutefois, des chercheurs se sont donné récemment pour but d'objectiver la question.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX : UN ÉTAT PHYSIQUE ET MENTAL

Deux expertises collectives menées par l'INRA, en 2009 sur les douleurs animales et en 2017 sur la conscience des animaux, ont généré l'idée que la sensibilité et la conscience devaient être toutes deux prises en compte pour définir le bien-être.

Pour leurs auteurs, c'est au travers de ce que ressentent véritablement les animaux, et non pas de ce que l'homme croit bon pour eux, qu'il faut apprécier l'état de bien-être. Ils n'ont donc pas hésité à considérer que la définition de la santé de l'Homme par l'OMS pouvait être transposée au bien-être des animaux. Cela ressort clairement de la définition proposée récemment par l'ANSES¹ : "*Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal*". On remarque que cette définition va bien plus loin que le Code civil qui, dans un amendement du 28/1/2015, qualifie les animaux d'*êtres vivants sensibles*.

Il est volontiers fait référence aujourd'hui à cette définition de l'ANSES mais elle ne fait pas l'unanimité et suscite des polémiques. Les tenants de la bientraitance doutent qu'il soit possible d'appréhender le ressenti des animaux dans leur très grande diversité, tandis que le groupe de travail de l'ANSES affirme le contraire grâce à l'analyse de leur comportement et à la prise en compte de leur état physiologique et sanitaire. Chacun paraît camper aujourd'hui sur ses positions.

Il reste que, malgré l'absence d'une définition consensuelle du bien-être animal, des méthodes d'évaluation ont été proposées. Elles sont toutes inspirées des *cinq libertés*. L'*Organisation mondiale de la Santé animale* (OIE), dans sa proposition de définition du bien-être animal, a amalgamé définition proprement dite et critères d'appréciation : "*On entend par bien-être animal la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis : bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse*". Cette approche fait consensus au plan international.

Il en est de même du projet européen *Welfare quality*®, qui a retenu quatre grands principes du bien-être : de bonnes conditions de logement, une alimentation adaptée, une bonne santé et un comportement approprié des animaux. Ces quatre grands principes ont été déclinés en douze critères distincts mais complémentaires et appliqués à sept espèces et types de production (voir encadré page suivante).

On peut donc remarquer que les méthodes actuelles d'évaluation de la qualité de vie des animaux ne sont guère discutées, bien que n'étant pas parties d'une définition scientifique rigoureuse du bien-être, et qu'elles ont à la limite valeur par elles-mêmes d'une définition, certes plus ou moins empirique.

POUR UNE DÉMARCHE PRAGMATIQUE

Il convient d'avoir présent à l'esprit le contexte dans lequel sont reçues les avancées scientifiques sur le bien-être et la conscience. Il est fait d'une perpétuelle remise en cause de l'élevage moderne, volontiers qualifié d'*industriel*. Tout le monde est d'accord aujourd'hui, à commencer par les éleveurs, pour assurer aux animaux le bien-être qu'exige leur statut d'êtres sensibles, et des évolutions se font heureusement jour.

Mais, autant en éthique biomédicale humaine l'homme doit-il être considéré en soi, autant il est impossible de faire de même pour les animaux compte-tenu de toutes les contraintes qui pèsent sur les éleveurs. L'éthique de l'élevage ne se confond pas avec l'éthique de l'animal et, si l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage s'impose, elle est à mettre en œuvre dans le domaine du possible. La définition de l'ANSES ignore les contraintes et ne prend en compte que les animaux eux-mêmes.

¹Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail.

Le fait qu'on en arrive aujourd'hui à opposer *bienveillance* et *bien-être*, et à susciter des positions tranchées en faveur de l'un ou l'autre, est dommageable pour au moins deux raisons :

- toute mesure prise en faveur des animaux commence obligatoirement, faute de données scientifiques, par de la bienveillance ;
- on ne voit pas pourquoi les tenants de celle-ci refuseraient d'admettre que des données scientifiques fiables, concernant le ressenti des animaux, ne mériteraient pas d'être prises en compte pour faire évoluer les pratiques.

Le problème est donc, pour les scientifiques qui travaillent sur le "ressenti" des animaux, de parvenir à se faire convaincre.

Il en est de même de la conscience : si d'aucuns considèrent que l'existence de formes de conscience dans le monde animal procède de l'évidence, d'autres ne partagent nullement ce point de vue malgré les arguments scientifiques avancés. En d'autres termes, dans l'idée selon laquelle, pour définir le bien-être, il faut prendre en compte à la fois la sensibilité et la conscience, le premier terme fait l'unanimité tandis que le second suscite des controverses. Il se pose alors la question suivante : **en matière de bien-être animal, l'existence d'une définition consensuelle de celui-ci est-elle indispensable à la mise en œuvre de mesures pratiques ?** Probablement non.

Les douze critères d'appréciation du bien-être des vaches laitières, proposés par le projet européen Welfare quality®

Alimentation appropriée

1 - Absence de faim prolongée (*score d'état corporel*)

2 - Absence de soif prolongée (*disponibilité en eau, propreté des points d'eau ; débit d'eau ; fonctionnement des points d'eau*)

Hébergement approprié

3 - Confort autour du repos (*temps nécessaire pour se coucher ; collisions avec les équipements durant le coucher ; animaux couchés en partie ou complètement hors de la zone de couchage ; propreté mamelle, flancs, membres postérieurs*)

4 - Confort thermique (*pas de mesures actuellement*)

5 - Facilité de mouvement (*les animaux sont-ils attachés ? ; accès à une aire d'exercice extérieure ou au pâturage*)

6 - Absence de blessures (*boiteries : nombre et gravité, lésions du tégument*)

Bonne santé

7 - Absence de maladies (*problèmes respiratoires : toux, écoulement nasal ou oculaire, respiration difficile ; problèmes digestifs : diarrhée ; problèmes de reproduction : écoulement vulvaire ; taux de cellules somatiques dans le lait, "syndrome de la vache couchée", dystocie ; mortalité*)

8 - Absence de douleur induite par les procédures de gestion (*écornage, coupe de queue : procédures ; âge des animaux ; utilisation d'analgésiques*)

Comportement approprié

9 - Expression des comportements sociaux (*comportements agonistiques*)

10 - Expression des autres comportements (*accès à la pâture*)

11 - Bonne relation homme-animal (*distance de fuite/d'évitement*)

12 - État émotionnel positif (*évaluation qualitative du comportement*)

Si, comme le Ministre de l'Agriculture et les syndicats agricoles s'y sont engagés, la nécessité d'inscrire le bien-être animal dans la pratique de l'élevage ne peut pas être mise en cause, il apparaît bien que les débats sur le ressenti des animaux et sur l'existence chez eux d'une forme de conscience, pour importants qu'ils soient, s'inscrivent dans un contexte de science fondamentale.

Mais l'essentiel est –les animaux étant des êtres sensibles – de leur offrir des conditions d'élevage qui recueillent l'assentiment de tous et sont susceptibles d'être améliorées en fonction de données opérationnelles nouvelles proposées par la Recherche.

Au-delà de l'abord scientifique, il convient de rappeler que les éleveurs, parce qu'ils connaissent parfaitement leurs animaux et leur sont très attachés, demeurent particulièrement bien placés pour s'exprimer sur tout ce qui touche au bien-être animal.

Ce qu'il faut retenir :

- Le bien-être animal est de plus en plus d'actualité. Les consommateurs souhaitent en tenir compte dans leurs achats, et les producteurs se déclarent soucieux de l'améliorer encore.
- Il n'en existe pas de définition officielle. La proposition récente de l'ANSES, qui incite à apprécier le *ressenti* des animaux du fait de leur sensibilité et de leur conscience, fait débat.
- Alors que des méthodes d'évaluation du bien-être – opérationnelles et acceptées au plan international – caractérisent clairement ce dernier, il apparaît qu'une définition scientifique consensuelle, pour souhaitable qu'elle soit, n'est peut-être pas indispensable.
- Dès lors que ce qu'il est possible de faire a été étudié et accepté objectivement, peu importe que les conditions de vie des animaux soient améliorées au nom de la bientraitance ou du ressenti, l'essentiel est qu'elles le soient.

Pour en savoir plus :

- Bernard DENIS (coord.) : *Éthique des relations homme-animal. Pour une juste mesure*. Ed. France Agricole, 2015
- P. MORMÈDE, L. BOISSEAU-SOWINSKI, J. CHIRON, C. DIEDERICH, J. EDDISON, J-L. GUICHET, P. LE NEINDRE, M-C. MEUNIER-SALAÛN : *Bien-être animal : contexte, définition, évaluation*, INRA Productions animales, 31 (2), 145-162, 2018
- I. VEISSIER, R. BOTREAU, P. PERNY : *Évaluation multicritère appliquée au bien-être des animaux en ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet Welfare Quality®*, INRA Productions animales, 23, 269-284, 2010